

Saint François de Laval



Numéro 39 | Décembre 2019

Bulletin du Centre d'animation François-De Laval



La petite mesure ordinaire

Par Martina de Vries

L'arrivée de la période des Fêtes rappelle les risques d'abus de toutes sortes : cadeaux, nourriture et boisson. Avant de célébrer le Nouvel An avec le plein de résolutions contraires, quelle belle occasion de présenter ici saint François de Laval devant les contradictions de la nature humaine !

Dans les années 1950, les acteurs de la Cause de béatification de François de Laval redoublèrent d'efforts pour favoriser la dévotion populaire de cet « Apôtre de l'Amérique ». La Ligue antialcoolique demanda alors à David Leveck, aidé de Georges-Édouard Demers, relateur de la Cause, d'écrire un livret sur la lutte du premier évêque contre l'alcool, afin d'en faire leur héros. Le résultat, publié en 1952¹, présenta un homme en lutte contre les abus liés à la traite des boissons et non contre l'alcool en soi.

Le Centre d'animation François-De Laval étant situé au Vieux Québec, nous entendons encore souvent dire par des guides touristiques et des visiteurs que « Mgr de Laval était contre l'alcool » et qu'il « était entêté contre les boissons ».

Et pourtant, les documents écrits de sa main révèlent davantage un homme tolérant et réfléchi plutôt que prompt et intransigeant. Comme le dit le proverbe, « patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » ; ou, dans les mots de notre saint, « il faut se faire aimer par sa douceur, sa patience et sa charité ».

Deux petits coups

Comme pour la plupart des Européens du 17^e siècle, François de Laval considère la consommation d'alcool comme naturelle dans une journée de travailleurs. Dans ses mandements interdisant la traite de l'eau-de-vie avec les Autochtones des 5 mai 1660 et 24 février 1662, il autorise « la petite mesure ordinaire » de boisson et va même jusqu'à la quantifier : « un ou deux petits coups par jour de la petite mesure ordinaire d'eau-de-vie que l'on donne aux gens de travail ou deux petits coups de vin » et, pour ceux qui se rendent dans les bois, « un pot

(suite en page 2)

Photo : Daniel Abel





La petite mesure ordinaire

(suite de la page 1)

d'eau-de-vie pour un homme pour huit jours, deux pots pour quinze jours et ainsi de suite à proportion du temps » (Édit du Conseil souverain du 26 juin 1669). Au-dessus de cette « petite quantité déjà permise », la traite devient interdite, sous peine d'excommunication.

De son côté, le Conseil souverain, dans son ordonnance du 28 septembre 1663, se montre plus rigide envers les traiteurs : il est interdit de « traiter directement ni indirectement » et ce, pour « aucune boisson enivrante aux Autochtones, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, pas même un coup ». Il faut attendre le mandement du 9 février 1668 pour que Mgr de Laval atteigne la même sévérité.

Une des douceurs de la vie

Même plus, François de Laval qualifie la boisson d'une des « douceurs » de la vie. Alors qu'il est en France en 1685, il discute longuement avec son procureur, Jean Dudouyt, de « la nature et usage que l'on doit fixer [pour] la nourriture et entretien » des prêtres et des donnés du Séminaire (Lettre de Laval au Séminaire de Québec, mai 1685). Il avoue qu'ils ont « trouvé beaucoup de difficulté à ce que l'on les réduisit toute leur vie à ne boire que de l'eau ».

Le verbe « réduire » revient souvent dans sa réflexion, reproduite dans cette lettre : être réduit à l'eau, être réduits comme eux, les réduire à boire de l'eau. Il affirme que ces derniers « se regarderont quelquefois, dans des tentations et bouleversements, comme

Le mouvement pour la tempérance, présent dans plusieurs pays aux 19^e et début 20^e siècles, privilégiait l'abstention totale ou partielle de l'alcool. Les membres jugeaient que la consommation d'alcool était la source de la majorité des problèmes sociaux. En 1906, la Ligue antialcoolique fut créée au Québec. Elle jugea l'abstention comme extrême et préconisa plutôt la réglementation de la vente des boissons et la modération dans la consommation².

malheureux d'être privés de toutes sortes de douceurs et particulièrement de celle de boire du vin ou au moins de la bière ». Il explique qu'au Canada, même si les denrées sont bien plus chères qu'en France, « à moins que la même manière de vie, nourriture et entretien n'y soit gardée, l'on n'est point satisfait ».



Livret L'Œuvre antialcoolique de Mgr de Laval

Au-dessus de la limite permise

Avant de prendre des mesures, une consultation auprès de son clergé et même de ses anciens professeurs, les Jésuites, est typique de l'approche de Mgr de Laval. Lorsqu'il arrive en Nouvelle-France, il s'aperçoit bien vite des « grands désordres » causés chez les Autochtones par la traite de l'eau-de-vie, non seulement des « meurtres, adultères et violents fréquents » (Mandement du 30 avril 1662), commis autant par les Français que par les Autochtones, mais encore des abus économiques, en « leur donnant des boissons très violentes [...] pour tirer d'eux des castors », comme l'écrit Marie de l'Incarnation à son fils le 10 août 1662. Dès les

(suite en page 3)



Saint François de Laval
Numéro 39
Décembre 2019

Ce bulletin est publié deux fois l'an et est envoyé gratuitement par la poste. Il se retrouve en format PDF sur notre site web. Nous avons le souci de l'environnement. Votre inscription volontaire à notre liste d'envoi électronique permettra de minimiser l'utilisation du papier. Vous recevrez les prochains exemplaires en format PDF en vous adressant à centre@francoisdelaval.com

Pour nous joindre
Centre d'animation François-De Laval
20, rue De Buade,
Québec (Québec) G1R 4A1
Téléphone : 418 692-0228
Courriel : centre@francoisdelaval.com

Visitez notre site web : www.francoisdelaval.com
sur Facebook et sur Twitter : @CentreFdL



Rédacteur en chef : Jean Duval
Collaborateurs : Daniel Abel,
Marc-André Gagnon et
Pierre Gingras

Révision historique : Gilles Bureau

Conception graphique :
lecourscommunication.com

Tirage : 2 500 exemplaires, disponibles
en français et en anglais.

Membre de l'Association des médias catholiques et œcuméniques (AMéCO)



Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1920-1117

(suite de la page 2)

26 et 27 novembre, puis les 4 et 5 décembre 1659, il tient des assemblées pour discuter du problème et des moyens à prendre pour le résoudre.

En tant qu'évêque, mais à titre de vicaire apostolique, a-t-il le pouvoir d'excommunier ceux qui fournissaient la boisson aux Autochtones? peut-il faire de l'absolution de ce péché un cas réservé à l'évêque? Oui, assurément, lui répond son clergé. Il attend tout de même jusqu'en mai 1660 avant de publier son mandement. Et pour s'en assurer, il écrit aux illustres théologiens de La Sorbonne en février 1661 pour obtenir leur avis (qui lui fut favorable).

De même, lorsqu'il se voit contraint d'excommunier Pierre Aignon dit La Mothe, en avril 1661, ce n'est qu'après avoir mené une enquête sur son cas, vu qu'il était un récidiviste, qui avait été absous à la suite d'une promesse devant Dieu de ne plus traiter de la boisson, et l'avoir rencontré pour user de persuasion, puis de menaces, pour qu'il cesse.

Selon le *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, la « petite mesure de capacité de liquides » utilisée à Paris à l'époque s'appelle la roquille et se quantifie à la 32^e partie d'une pinte (93 cl), soit 1 oz fluide. Un « coup » correspond probablement à cette mesure, soit une gorgée. En anglais, on parle d'un « shot », d'où le terme moderne « shooter ».

Le poinçon de vin est un tonneau de 180 ml à 205 ml, selon la région où il est produit.

Réduits à l'eau

Il en va de même pour sa discussion avec l'abbé Dudouyt au sujet de la petite mesure ordinaire de boisson pour le Séminaire de Québec. Dans la lettre de mai 1685, il écrit qu'il a consulté M. Vachet, qui œuvre en Chine et au Siam, sur les conditions des missionnaires en Extrême-Orient. Ce dernier lui a répondu que les prêtres autant que les serviteurs ne peuvent boire autre chose que de l'eau à cause du prix trop élevé de l'alcool importé de France. « Le reste du temps, ils ont une certaine liqueur du pays, qui n'est pas bien chère, dont chaque ecclésiastique a une bouteille à sa chambre pour en boire quelquefois, qui soutient plus que de l'eau. » M. Vachet ajoute cependant qu'ils « ont plus de peine à s'abstenir de vin et d'eau-de-vie qu'en France et dans tous les pays froids, parce que dans les grandes chaleurs [...] ils se trouvent souvent sans force ni vigueur ».

Mgr de Laval objecte qu'ils sont bien pauvres au Canada, mais qu'à moins d'être « nourris à l'instar de la France, nous ne croyons pouvoir subsister ». Puis il se reprend, en affirmant que « si nous étions réduits comme eux, nous subsisterions en aussi bonne santé comme eux et aurions possible plus la grâce de la pauvreté évangélique ».

Pour trouver une solution afin de « rendre leur condition plus douce et tolérable que celle d'être réduits à l'eau », il propose d'établir une brasserie au Canada et d'habituer ceux qui s'y installeraient à la bière. Dans le mémoire *Raisonnement sur ce qui est nécessaire à un curé de Canada*, rédigé en 1683, Mgr de Laval écrit que « il lui faut deux poinçons de vin, qui coûtent 40 écus en Canada et ne coûteraient en France que 20 ». Le roi ayant fixé la rente annuelle d'un curé à 400 livres, cette dépense en vin pour la messe représente alors 30 % du revenu du curé³. On peut supposer que le vin régulier avait un coût similaire. La bière produite localement, même médiocre, serait alors bien moins chère que le vin importé.

Des œufs et du beurre

La volonté de Mgr de Laval à s'adapter aux réalités locales (et humaines!) plutôt que de s'en tenir strictement aux règlements s'applique aussi à la nourriture. Dès son premier hiver, il constate la rigueur du climat canadien : il effectue sa première visite pastorale « non pas à cheval ou en carrosse, mais en raquettes et sur les glaces » (*Relations des Jésuites*, 1659-1660) et, dès 1664, il se plaint d'arthrite à son ami Henri-Marie Boudon (Lettre de Laval à Boudon du 27 août 1664). Clairement, il conclut qu'une personne nécessitait plus de gras et de protéines en ce pays qu'en France! Ainsi, il autorise la consommation d'œufs, de fromage et de beurre pendant les carêmes de 1660 et 1661 et peut-être pour d'autres (le *Journal des Jésuites* ne mentionne ce fait que pour

(suite en page 4)

Photo : Daniel Abel





La petite mesure ordinaire

(suite de la page 3)

ces années). Il va plus loin encore en obligeant les religieuses ursulines et augustines de Québec, dont il juge le jeûne trop sévère, à faire gras les mercredis et samedis durant l'hiver (Mandement du 27 décembre 1660).

Oui, il était « zélé » pour tout ce qui allait de la gloire de Dieu, comme l'affirme Marie de l'Incarnation en 1660, mais certes pas « inflexible ». Comme l'affirme G. de Champris dans son livre sur Mgr de Laval de 1924, p. 83-84 : « Telle fut sa conduite en toutes circonstance : au besoin, sévérité rigoureuse, impitoyable même ; mais au besoin seulement et après avoir épuisé tous les autres moyens ; puis, aussitôt que possible, retour à l'indulgence ou atténuation des rigueurs. » ■

- 1 David Levack, *L'œuvre antialcoolique de Monseigneur de Laval : 25 ans de luttes héroïques, 1659-1685*, Centre canadien des cercles Lacordaire et Sainte Jeanne d'Arc, 1952, 64 p.
- 2 Graeme Decarie, « Mouvement pour la tempérance au Canada », *L'Encyclopédie canadienne*, 2013.
- 3 Selon nos calculs, ce montant équivaldrait à 40 \$ le litre de vin en argent moderne.

Les photos illustrant cet article ont été prises lors du tournage du film François, apôtre de l'Amérique, réalisé par Fabrice-Édouard La Roche-Francoeur en 2014 et produit par Sel + Lumière. Comédiens : Serge Bonin (Henri de Bernières) et Jean-Michel Déry (François de Laval).



Photo : Bibliothèque Municipale de Reims, BMR 41



Lettre de l'abbé Louis Tronson

supérieur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice de Paris, à Mgr François de Laval (Paris, avril 1698)

Dans le cadre du projet de recensement de documents concernant saint François de Laval (Entretenir la mémoire de saint François de Laval), nous avons trouvé, parmi les copies sur originaux des recherches de l'abbé Georges-Édouard Demers, cette lettre qui, à notre avis, n'a pas encore été publiée.

Monseigneur,

Il y a longtemps que je suis convaincu de la bonté et de la tendresse de votre cœur, mais ce que j'apprends par les dernières lettres que j'ai reçues de Canada me confirme fortement dans cette pensée. L'on me mande de divers endroits ce que vous avez fait pour nos ecclésiastiques à leur arrivée à Québec et surtout pour M. de Rolon, à qui vous avez rendu tous les bons offices qu'on pouvait lui rendre durant sa maladie et après sa mort. J'en ai su le détail et je n'y saurais penser sans admirer votre charité et sans louer Dieu de vous en avoir pourvu si abondamment.

Vous jugerez bien, Monseigneur, que j'en ai le cœur tout pénétré de reconnaissance et que c'est pour vous en donner quelque marque que je me donne l'honneur de vous écrire cette lettre. Je vous rends donc mille grâces, Monseigneur, de cette conduite si charitable que vous avez tenue envers nos chers enfants. Vous voulez bien

que je me serve de ce terme d'enfants pour vous faire comprendre que je prends pour mon compte tous les bons traitements que vous leur avez faits et que je ne vous ai pas moins d'obligation que si vous me les aviez rendus à moi-même. Je me ferais un plaisir sensible de vous le pouvoir témoigner autrement que par écrit. J'espère que vous m'en croirez bien sur ma parole.

Ce n'est pas là, Monseigneur, la seule grâce que j'aie à vous demander. Je vous supplie très instamment de vouloir bien accorder la continuation de vos bontés et de votre protection à nos Messieurs de Montréal et à moi, la grâce de croire que je suis avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L. Tronson

Projet d'inventaire *Entretenir la mémoire de saint François de Laval*

Le Séminaire de Québec a entrepris depuis plusieurs mois de réaliser un recensement exhaustif de toute la documentation qui évoque ou rappelle saint François de Laval. Pour ce faire, le Séminaire a mandaté le Centre d'animation François-De Laval pour élaborer un catalogue descriptif présentant la teneur de ces documents, en notifiant les lieux de conservation et, si possible, en faisant la captation numérique de ce qui sera inventorié.



L'homme derrière le saint

Par Martina de Vries

Le projet *Entretenir la mémoire de saint François de Laval* est ambitieux, pour ne pas dire plus. Et la route contient parfois bien des nids de poule. Mais ce qui rend ce projet si intéressant au quotidien et si pertinent pour les futurs chercheurs sont toutes les trouvailles que nous faisons et qui nous permettent de mieux connaître l'homme derrière le saint.

L'épisode de la lutte de l'évêque contre la traite des boissons avec les Autochtones montre qu'il choisissait la douceur et la persuasion avant d'user de menaces et de sanctions et aussi qu'il pouvait être conciliant.

L'abbé Jean Dudouyt, procureur de Mgr de Laval à Paris, dans sa lettre de 1677 à l'évêque, relate sa rencontre avec le ministre Colbert, homme réputé si froid et si inflexible que Mme de Sévigné le surnomma « Le Nord ». Incapable de le persuader de l'injustice humaine causée par la traite, l'abbé demande à son évêque de se rendre lui-même en France pour en plaider l'abolition. Ce que Mgr de Laval fait en 1678. À la cour royale, on perçoit sa requête comme de l'entêtement et il n'obtient rien du ministre et très peu du roi Louis XIV.

Voilà en bref le récit du 3^e voyage en France de François de Laval, de 1678 à 1680, comme je l'ai toujours entendu. Et ça me laissait l'impression que Mgr de Laval, de sa personne même, du haut de son rang et de sa réputation, croyait pouvoir par eux seuls convaincre Le Nord. Et cette image était bien contraire à l'homme humble et sensé que j'apprends à découvrir.

Un Catalogue inestimable

Puis, au cours de mes recherches sur un tout autre sujet, je me suis attardée à ce que Georges-Édouard Demers a surnommé le « Catalogue de documents perdus », auquel il fait quelquefois allusions dans *l'Altera Nova Positio* (ANP). Ce catalogue, disait l'abbé Demers, était écrit de la main de l'abbé Glandelet, grand-vicaire de Mgr de Laval, qui inventoriait en 1687 les papiers du Séminaire et de l'évêque selon leur sujet. Grâce aux recherches minutieuses de Peter Gagné, archiviste au Musée de la Civilisation, (et après avoir éliminé de la liste d'autres documents), nous en avons fait la découverte inespérée et c'est une source inestimable d'informations.

(suite en page 6)

Photo : Daniel Abel





L'homme derrière le saint

(suite de la page 5)

PROJET

Le Catalogue est divisé en 23 liasses, chacune contenant l'inventaire de documents liés à un sujet spécifique. La *Liasse M* comprenait tous les papiers, notes, ordonnances et études sur la traite des boissons au Canada et *Liasse N* contenait « les lettres de divers particuliers à Monseigneur touchant ladite traite des boissons, qui en font voir les horribles désordres et la nécessité de la défendre », dans les mots de Glandelet. Ensemble, il s'agissait d'une centaine de pièces, statistiques et témoignages envoyés à Mgr de Laval entre 1677 et 1679. On peut supposer que c'étaient des réponses à une demande que l'évêque a envoyé à son clergé, aux communautés religieuses et à des laïcs afin d'être bien « armé » pour sa rencontre avec Colbert.

Voilà l'homme raisonné et prudent que je recherchais dans le récit de sa 3^e traversée et que je trouvais enfin : celui qui a bien étudié le sujet avant d'agir, celui qui a consulté avant de s'embarquer pour la France, celui qui veillait autant à l'immédiat qu'à la pérennité.

Un homme « branché »

Dans l'ANP, l'abbé Demers a transcrit des extraits provenant de longues lettres administratives de Mgr de Laval : il choisit ces passages dans le but spécifique de démontrer que l'évêque a toujours eu un degré héroïque des vertus cardinales et théologiques.

L'objectif du présent projet étant de rendre accessible les documents dans leur intégralité, nous avons fait transcrire les autres passages, auparavant omis, ainsi que plus de 650 actes notariés et des notes sur des simples sujets, tels la méthode pour faire de bonnes meules à farine, les pierres à utiliser pour bâtir une église durable et les réparations à apporter au clocher de la cathédrale ; pour en mentionner quelques-uns.

Et ces documents de sa vie courante, de l'homme, du seigneur, de l'administrateur, nous révèlent une fois de plus une personne avisée et consciente des réalités locales, qui cherche toujours la meilleure solution à long terme et qui, tout en gardant une parfaite confiance en la Providence, lui donne parfois un coup de main.

Dans le Catalogue de Glandelet, on trouve aussi un inventaire des papiers sur les sujets d'actualité de l'époque de Mgr de Laval : les dernières nouvelles des missions de Chine, les résolutions de Rome sur le jansénisme, les lectures à l'Index, les développements de l'affaire de la Régale en France, etc. L'évêque tenait une correspondance soutenue avec le supérieur des Sulpiciens en France, Tronson, autant qu'avec celui du Séminaire de Paris, Brisacier, qu'avec les nonces, comme Piccolomini, Nerli et Spada. Glandelet écrivit à Boudon, théologien et grand ami de Mgr de Laval, pour obtenir des ouvrages de spiritualité et des méthodes pour les écoles. Peu importe la distance entre l'Europe et le Canada, l'évêque et ses prêtres « restaient branchés » comme on dirait aujourd'hui.

Au cours des prochains mois, plusieurs documents inédits seront transcrits. Nous avons bien hâte aux prochaines trouvailles ! ■



Photo : Daniel Abel

ALBUM

Il existe de nombreux événements concernant saint François de Laval. Ils sont souvent méconnus et méritent d'être mentionnés. N'hésitez pas à nous les partager.

1 Faire voir et connaître

Dans le cadre du mois missionnaire extraordinaire, l'équipe de pastorale de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Québec a fait l'acquisition d'une giclée *Saint François de Québec*, qu'elle a présentée aux paroissiens lors des célébrations dominicales du 20 octobre dernier, dans lesquelles on présentait Mgr de Laval comme un modèle missionnaire. Par la suite, Pierre Gingras, curé, a installé la giclée au presbytère de l'église Saints-Martyrs-Canadiens, bien en vue dans un passage obligé pour tout le personnel et les bénévoles. Nous voulions saluer cette initiative.



Photo : Daniel Abel

2 Des retrouvailles

Invité à présider les fêtes entourant sainte Térèse de Lisieux en septembre dernier en France, le cardinal Lacroix, archevêque de Québec, a pris une « journée de détente » à Caen, pour faire un pèlerinage au lieu qui a forgé la spiritualité de plusieurs fondateurs de l'Église catholique en Amérique.

Ci-contre, nous le retrouvons avec l'abbé Laurent Berthout, curé de Saint-Jean de Caen, et tenant dans ses mains un coffret protégeant les cendres de Jean de Bernières de Louvigny et de sa sœur Jourdain. François de Laval s'est mis sous l'enseignement de M. de Bernières à l'Ermitage de Caen de 1654 à 1658.



Photo : Aubert Guinamard, RCF Calvados-Manche

3 Patron des évêques du Canada

Lors de l'assemblée plénière annuelle de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), tenue à Cornwall du 23 au 27 septembre dernier, les évêques ont pu vénérer pour la première fois, *in situ*, leur saint patron en présence de la relique majeure de saint François de Laval et ce, après la célébration eucharistique de la journée de clôture, « afin de nous inviter à être des pasteurs ardents pour servir l'Évangile » disait Mgr Pierre Goudreault, président de la célébration.



Photo : Tirée de *Sel + Lumière TV*



ICONOGRAPHIE

Québec vu du côté de l'Est

Quelle a été la surprise de notre photographe, M. Daniel Abel, de découvrir par hasard en octobre dernier cette grande verrière rendant hommage à l'histoire de la Ville de Québec dans le hall de l'hôtel Travelodge, sur le boulevard Hochelaga, dans l'arrondissement Sainte-Foy à Québec.

C'est une œuvre conjointe de deux artistes bien connus, soit **Frédéric Back**, qui en a fait le dessin, et **Nicolas Sollogoub**, qui a apposé les couleurs.

Sur les deux rubans ornant le titre et couvrant la ville, nous pouvons lire sur l'un : *Sur le site du village huron de Stadaconé, découvert en 1535 par Jacques Cartier, Samuel de Champlain fonde en 1608 la ville de Québec, capitale du Canada et sur l'autre : De Québec, partirent les courageux missionnaires et les hardis explorateurs qui étendirent les frontières de la Nouvelle-France jusqu'aux confins de l'Amérique.*

Les grandes communautés religieuses fondatrices qui ont contribué à faire de Québec le berceau de la foi catholique en Amérique du Nord sont illustrées en évidence, dont ici en détails le Séminaire de Québec et son fondateur, **François de Laval**.

Québec vu du côté de l'Est

Composition de 24 panneaux de 40 cm carrés (16 po.) pour un ensemble de 163 cm par 244 cm. (64 po. par 96 po.)

Œuvre sur commande, réalisée en 1962 pour Holiday Inn & Suite Clarion, aujourd'hui Hôtel Travelodge Québec

Frédéric Back, (1924-2013), peintre et illustrateur
Nicolas Sollogoub, (1925-2014), dessinateur et maître-verrier



TÉMOIGNAGE

[Mgr de Laval] ne s'est pas appauvri du jeu ni de bonne chère. Il est ménager, sobre et épargnant ; il n'a point de maîtresse ; il n'est ni galant ni dupe. À quoi donc s'est-il appauvri, sinon à soutenir son Église, les prêtres, les pauvres, qui sont ses enfants, à bâtir des églises, enrichir les hôpitaux, faire des fondations [...] c'est ce qui sera, quelque jour, canonisé au tribunal de la Congrégation des Rites.

Extrait de la lettre de Michel Gazil à François Pallu, 6 avril 1675